



Palézieux, le 19 mai 2009

Commune de Palézieux

Case postale 35
1607 Palézieux-Village



Préavis municipal 05/09 concernant un crédit d'étude pour participer à l'étude de réalisation d'une installation de Biogaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Messieurs Eric et Gérard Ramseyer exploitent conjointement un domaine agricole d'environ 200 UGB à Palézieux. Conscients de la valeur énergétique des engrais de ferme, ils projettent de réaliser une installation de production de biogaz agricole qui valorisera ceux-ci ainsi que des cosubstrats en provenance des environs.

Intéressée par une prise de participation dans l'installation, la Commune de Lausanne, au travers de ses Services industriels, soutient MM. Ramseyer dans les études de faisabilité de cette installation.

La Municipalité, soucieuse de la rénovation imminente des installations de production de chaleur du centre scolaire, imagine également prendre une part de participation dans cette installation, afin de pouvoir bénéficier de la chaleur résiduelle renouvelable de l'installation de cogénération pour chauffer le collège, tout ou partiellement.

Centre scolaire : Mis en exploitation à l'automne 1987, le complexe scolaire de Palézieux-Village est chauffé au mazout par deux chaudières de 120 kW consommant environ 60'000 litres de mazout par an. Il possède des installations techniques vétustes, qui sont dénoncées par le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) pour le 30 juin 2015.

Une des versions examinées avec le projet de la Famille Ramseyer a particulièrement retenu l'attention de la Municipalité, puisqu'elle permettrait d'atteindre ses objectifs dans le cadre d'un projet de production d'électricité renouvelable. Il s'agirait d'utiliser la chaleur résiduelle d'un moteur de cogénération consommant le biogaz produit par l'installation projetée à environ 350m du collège.

Cette solution permettrait de remplacer environ 80% du mazout consommé sur le site du collège et génèrerait donc une économie importante de plus de 120 tonnes de CO₂ par an.

Étude : Le groupe de travail souhaite mettre en place une convention pour la prise en charge des frais d'étude qui sont estimés à un total de fr. 55'000.- environ pour l'ensemble des participants.

/.



Commune de Palézieux

Case postale 35
1607 Palézieux-Village



Une clé de répartition des frais d'étude a été définie de la manière suivante :

✦ MM. Eric et Gérald Ramseyer	30 %
✦ La Commune de Lausanne	60 %
✦ La Commune de Palézieux	10 %

Sur la base de ce qui précède, la part de la Commune de Palézieux est estimée à fr. 5'500.— env. à laquelle il faut ajouter des divers pour fr. 2'000.— et fr. 1'000.— pour les imprévus ce qui fait un montant total de fr. 8'500.—.

Financement : Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer ce projet.

Conclusion : Dans le cadre de sa politique énergétique, la Municipalité estime que ce projet est une belle opportunité offerte à la Commune de Palézieux de faire un grand pas dans le développement durable. A cet effet, elle demande l'aval du Conseil communal afin de participer à cette étude et avoir une alternative à disposition pour l'énergie nécessaire à chauffer le centre scolaire.

Résolution :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 05/09 du 19 mai 2009,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 8'500.— pour participer à l'étude de réalisation d'une installation de Biogaz
2. d'autoriser la Municipalité à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Christian Bays



Le Secrétaire

Jean-Daniel Graz